



**RUE DE DRAVEIL :**  
PROJET DE RÉNOVATION  
DE LA RUE COMMÉRÇANTE

**CIRCULATION SUR  
LES QAIS :**  
PRIORITÉ À LA LUTTE  
CONTRE LA VITESSE

**SECURITE  
QUARTIER SEINE :**  
COMPTE RENDU  
DU GROUPE DE TRAVAIL

**Habitants  
du Quartier Seine  
de Juvisy**

## EDITO

Le 9 juin 1997 l'assemblée générale de l'APAQS a permis de faire le bilan de ses actions au cours de l'année 1996 et durant les premiers mois de 1997.

L'ensemble des projets d'aménagement de ZAC, contre lesquels se bat l'APAQS, car ils ne correspondent pas aux vœux des habitants, sont actuellement gelés, compte tenu de l'élaboration du Plan de Prévision des Risques naturels "inondation".

Nous avons pu apprécier, en la personne de Monsieur TESSIER, Adjoint au Maire, qui est venu nous présenter un exposé sur le projet PPR, le souci d'information des habitants du quartier et un meilleur esprit de collaboration entre la municipalité et les représentants de l'APAQS. Pourvu que cela dure !...

Monsieur TESSIER nous a, par ailleurs, donné par courrier, quelques précisions complémentaires qui bien qu'elles puissent être remises en question, n'en demeurent pas moins des éléments importants dans la phase de négociation entre les mairies concernées et le Préfet :

1/ Les possibilités de construire sans restriction dans les zones submergées par moins de 1 mètre d'eau (référence crue

1910) seraient conditionnées à :  
- existence ou création de cheminements piétons vers les zones non inondées.

- niveau du premier plancher habitable calé au dessus de la cote de crue centennale (36,20 NGF).

2/ Le principe de restriction des droits à construire dans les zones submergées par plus de 1 mètre, mais moins de 2 mètres, ne toucherait que l'habitat, pour lequel seules les améliorations de l'existant seraient permises.

Les constructions autorisées (activité économiques) seraient également soumises aux deux contraintes énumérées ci-dessus.

3/ Pour les zones submergées à plus de 2 mètres d'eau, seule l'amélioration de l'existant serait autorisée (habitat ou activités et sous réserve des mêmes conditions de cheminement.

Compte tenu du projet de PPR, l'APAQS reste vigilante et demande à tous ses adhérents de lui transmettre toutes informations en la matière.

Le devenir de notre quartier est étroitement lié au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation, et le sujet

Un meilleur esprit  
de collaboration entre  
la municipalité et  
les représentants de  
l'APAQS.



est trop grave pour être pris à la légère.

D'autre part, la création d'un groupe de travail sur l'aménagement du quartier a pu enfin être réalisée, grâce à l'action et à la persévérance de notre association.

Deux réunions ont déjà eu lieu les 17 et 25 juin 1997, vous en trouverez le compte rendu dans ce journal.

Nous vous demandons de continuer à nous écrire pour nous faire part de vos souhaits et des problèmes quotidiens concernant l'aménagement du quartier. L'APAQS est le relai attendu par tous, profitez en, écrivez nous.

Une association ne peut vivre que si ses adhérents sont motivés et solidaires. Faites participer vos voisins et amis, demandez leur d'adhérer pour que l'APAQS soit encore plus forte.

Nous sommes à ce jour 130 !

**BONNE RENTREE A TOUS ET A BIENTOT.**

Le Président,  
Patrice MONCEAUX

Lors d'une réunion publique, le 10 juin 1997, la municipalité a présenté à une trentaine d'habitants du Quartier Seine, un avant projet de rénovation de la partie commerçante de la rue de Draveil. Si vous n'avez pu participer à cette réunion, peut-être était-ce parce que la municipalité n'avait pas choisi la bonne heure ? (18 heures 30). Cette étude, réalisée par l'A.P.A.J. (Atelier Pour l'Aménagement de Juvisy), est engagée dans le cadre d'un projet plus vaste englobant la réfection du pont de la S.N.C.F. et son débouché au carrefour de la rue Monttessuy, ainsi que la réhabilitation de la rue de Draveil commerçante. Un dossier complet pour un projet de "contrat régional" doit être déposé avant la fin de l'année, en vue de l'obtention d'une éventuelle participation de la région (50%) et du département. En cas d'acceptation du dossier, les travaux devront être réalisés dans un délai maximum de 5 ans.

L'A.P.A.Q.S. demande depuis bientôt 9 ans, qu'une étude de réhabilitation de la rue de Draveil soit engagée. Quatre objectifs principaux :

## UNE RUE DE DRAVEIL SANS STATIONNEMENT ?

Plusieurs hypothèses d'étude ont été proposées pour la rue de Draveil par Madame MAZEL, réalisatrice du projet.

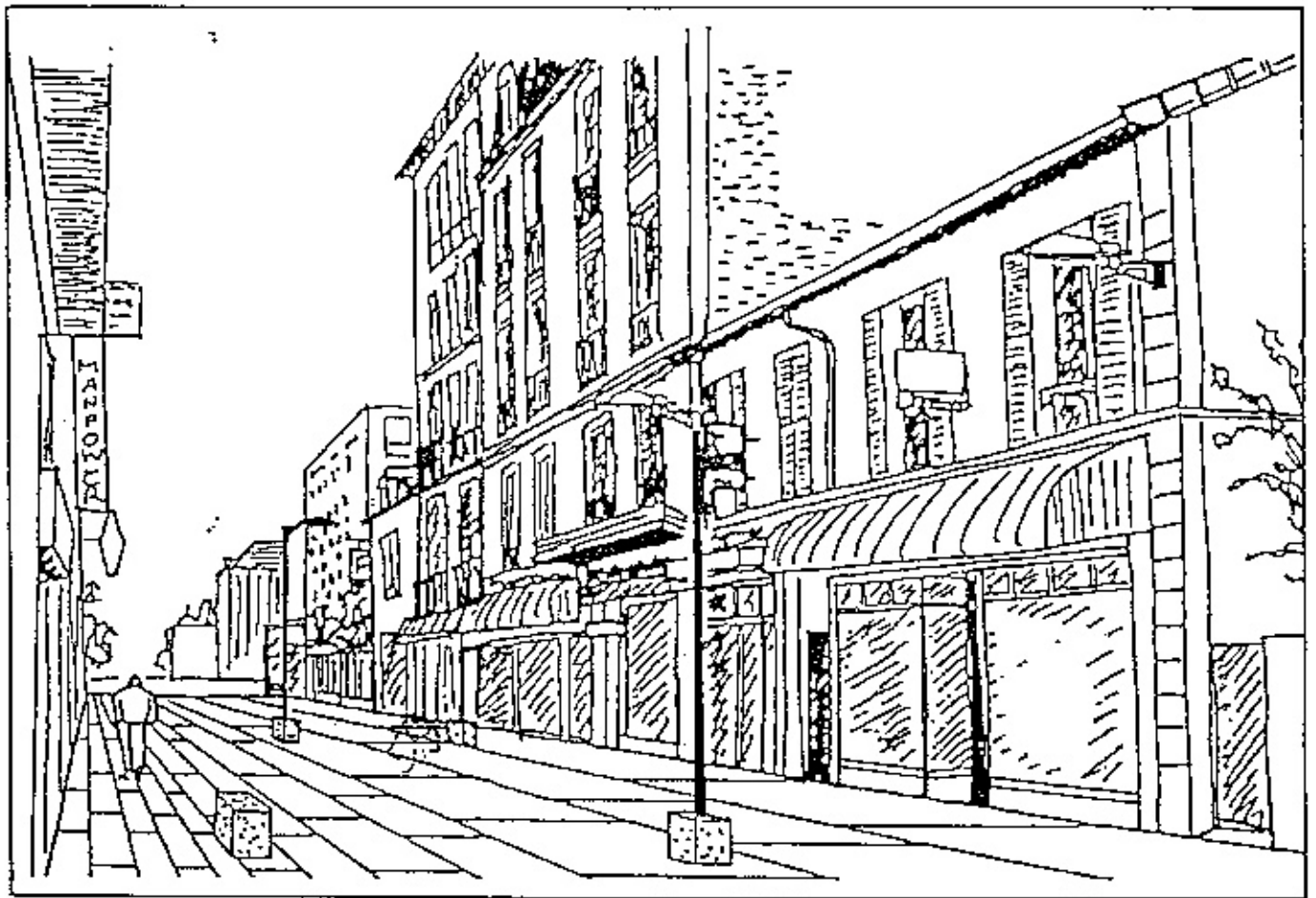
"L'objectif recherché par un projet d'aménagement sur cette rue est de redonner de l'espace aux piétons en même temps que requalifier l'espace public par un soin apporté au traitement des sols et à l'éclairage public, et améliorer ainsi l'image de cette rue commerçante et son activité pour l'ensemble du quartier."

- **CADRE DE VIE** : améliorer le cadre de vie par une véritable opération de sauvetage du centre des commerces que constituent la rue de Draveil et les parties adjacentes des rues Monttessuy et Jean Danaud (nous demandons que la chambre de Commerce soit impliquée dans ce projet).

- **SECURITE** : participer à l'amélioration de la sécurité des abords immédiats de la gare, en améliorant l'éclairage, l'esthétique, le caractère convivial de la rue la plus fréquentée du quartier.

- **STATIONNEMENT** : transformer la rue de Draveil en "zone 30", qui privilégie la circulation des piétons, c'est à dire autoriser une circulation lente (30 km/h maximum), avec possibilité de stationnement de très courte durée.

- **GARE ROUTIERE** : s'opposer à tout déplacement de la gare routière qui entraînerait une baisse de fréquentation des rues Jean Danaud et de Draveil.



**Hypothèse 2**  
Les vues  
en perspective  
de la "nouvelle"  
rue de Draveil  
sont de  
Sylvie MAZEL  
et sont tirées  
d'un document  
de l'A.P.A.,  
distribué  
aux riverains.

Evidemment, nous avons vivement critiqué ce procédé, en raison du faible nombre de personnes présentes par rapport au nombre des habitants et des commerçants concernés. Néanmoins, voici le résultat de cette "consultation" :

1ère hypothèse (voie piétonne) : 5  
2ème hypothèse (zone trente sans stationnement) : 15  
3ème hypothèse : (zone trente avec stationnement) : 8

L'APAQS, a rappelé que la deuxième hypothèse était catégoriquement rejetée par l'écrasante majorité des commerçants.

Pour soutenir le projet de suppression des stationnements, Monsieur le Maire, présent dans la salle, a fait état d'une réunion organisée spécifiquement avec les commerçants. Or, lors de cette soi-disant rencontre, un seul commerçant de la rue de Draveil avait pu se déplacer !

L'APAQS, persuadé que la réussite du projet dépend en grande partie du nombre de places de stationnements de courte durée aux abords immédiats des commerces et de la facilité d'accès des piétons, réitère sa demande :

#### IL FAUT POURSUIVRE LES ETUDES D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE DRAVEIL

- en préservant des places de stationnement dans la rue,
- en étendant le stationnement courte durée sur les rues adjacentes (Danton, Argeliès, Monttessuy),
- en assurant l'accès à la gare routière par la rue de Draveil

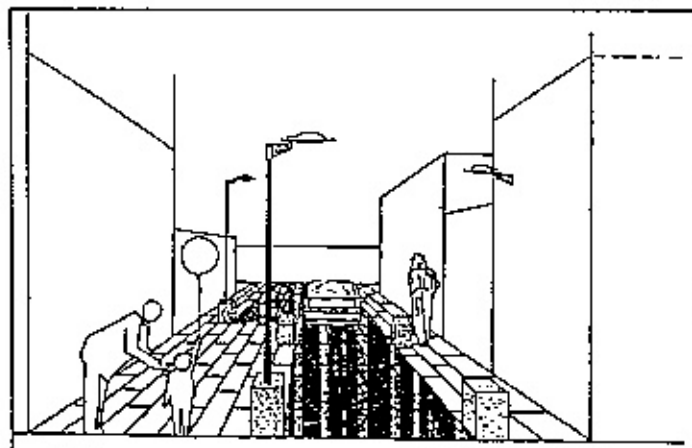
En fait, ce sont trois hypothèses d'étude qui ont été présentées par Madame MAZEL :

**1ère hypothèse :** Voie entièrement piétonne. Cette solution qui, malgré l'opposition des commerçants, avait la faveur de la municipalité (et, comme nous le verrons, de cinq personnes présentes) n'est pas retenue par Madame Mazel en raison des difficultés rencontrées pour dévier la circulation.

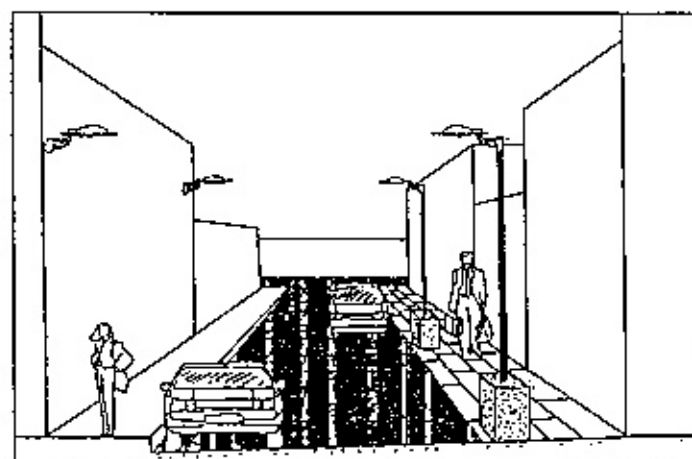
**2ème hypothèse :** Voie semi piétonne sans stationnement. Cette solution est celle qui a les faveurs de la réalisatrice du projet et de la municipalité (et de quinze personnes présentes). Seuls pourraient être conservés la tête de station des taxis et deux aires de livraison (au lieu d'une actuellement) à proximité des deux boucheries. En compensation de la suppression des stationnements, on envisage d'étendre les stationnements de courte durée à une partie des rues Danton et Jean Argeliès et d'en créer de nouvelles devant l'annexe de la poste.

**3ème hypothèse :** Voie semi piétonne avec stationnement. Cette hypothèse n'a la faveur ni de la réalisatrice du projet, qui considère la solution difficile à réaliser dans de bonnes conditions, ni de la municipalité, qui souhaite s'opposer au stationnement.

Monsieur Pierre Tessier, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, a fait procéder à un vote pour déterminer l'hypothèse qui sera retenue par la municipalité pour poursuivre l'étude".



Hypothèse 2 / Zone 30 semi-piétonne



Hypothèse 3 / Zone 30

**CIRCULATION SUR LES QUAIS**  
**Gambetta et Jean-Pierre Timbaud**

Priorité à la lutte contre la  
**vitesse**  
et le  
**BRUIT**

**RAPPEL DES OBJECTIFS  
GÉNÉRAUX :**

- La circulation et le stationnement des véhicules
- La circulation des piétons
- Objectif annexe :  
la propreté, la convivialité,  
la Seine

# SECURITE

## QUARTIER SEINE

Le groupe de travail sur la sécurité Quartier Seine s'est encore réuni quatre fois cette année ; il le fera encore une fois début décembre. Les huit représentants des riverains et commerçants de notre quartier, ont ainsi tenu informés mois après mois les représentants de la municipalité et des polices municipale et nationale, des diverses atteintes à la sécurité observées dans notre quartier. Beaucoup moins nombreux qu'en 1995, date de la mise en place du groupe, les vols et agressions diverses n'ont évidemment pas complètement disparu et **il faut rester vigilants.**

Vigilants, cela veut dire porter immédiatement à la connaissance du Commissaire de Police (via la "main courante")

tous les actes de vandalisme ou les atteintes à la sécurité subis par l'un quelconque d'entre nous.

Vigilants, cela veut dire porter plainte auprès du Commissariat de Police.

Vigilants, cela veut dire ne pas accepter que la situation se dégrade à nouveau.

Vigilants, cela veut dire refuser la présence des revendeurs de drogue, par exemple.



Malgré les nombreuses mises en garde effectuées auprès de la municipalité, de la Mission Locale Nord Essonne et de la SONACOTRA, pour dénoncer les dangers qu'il y a à implanter, trop près de la gare, des populations fragiles, socialement en difficulté, nous n'avons pu empêcher la création de la "résidence sociale" du n° 2 de la rue de Draveil qui sera officiellement inaugurée le 24 octobre 97. Il est encore trop tôt pour faire un bilan de son exploitation, puisqu'elle n'est occupée que depuis cet été. Nous avons déjà reçu quelques remarques de la part de riverains qui empruntent régulièrement la rue de Draveil à ce niveau : porte d'entrée grande ouverte, laissant libre accès à des personnes étrangères à la résidence, voitures (de luxe, y compris une Rolls Royce un dimanche !) en stationnement sur le trottoir... Espérons que ni la drogue, ni la violence et la délinquance ne viendront détourner de leur objectif les tentatives bienfaites de la Mission Locale Nord Essonne, à qui nous devons cette "nouvelle expérience" dans notre quartier...

En attendant, signalons la prise de service de nouveaux responsables de la police à Juvisy :

Police Nationale, le Commissaire Principal NICOLLE,  
Police Urbaine (3ème district), le Commissaire BLOUIN,  
ainsi que le Responsable de l'Unité  
"Voies Publiques", le Commandant THOMASSIN et de la  
Police Municipale, Monsieur AUROUSSEAU.

## QUELQUES PREMIERES REFLEXIONS

### QUELQUES PREMIERES REFLEXIONS SUR LES ETUDES MOYEN ET LONG TERME

Nous considérons que la cause fondamentale du dysfonctionnement est la non adaptation du quai Gambetta au trafic actuel. La largeur de la voie est d'environ 7 mètres pour deux sens de circulation et une zone de stationnement :

#### 1. ALTERNATIVE I :

##### MAINTIEN DU DOUBLE SENS DE CIRCULATION

Ceci implique un élargissement d'environ un mètre de la voie côté Seine.

##### Avantages :

maintien des circulations actuelles : pas d'impact sur le quartier, stationnement et qualité des trottoirs convenables, réduction de la vitesse par implantation de chicanes, mais de faible amplitude.

##### Inconvénients :

travaux d'élargissement et taille des arbres, trottoir côté Seine relativement modeste, maintien du volume de circulation.

#### 2. ALTERNATIVE II :

##### CREATION DE SENS UNIQUES

Quai Gambetta : Viry Athis  
Rue Montessuy : Athis Viry  
A examiner, la circulation rue des Montains, Jean Danaux et Chatillon.

##### Avantages :

réduction des flux quai Gambetta, stationnement et qualité des trottoirs très bons, accroissement important du stationnement rue Montessuy, chicanes importantes pour limitation de la vitesse.

##### Inconvénients :

travaux à étudier, en particulier tête de pont de Draveil, carrefours Montessuy/Chatillon, Chatillon/Gambetta léger accroissement du flux rue Montessuy apprécier l'impact sur la circulation Quartier Seine.

#### 3. ALTERNATIVE III :

##### QUAI GAMBETTA EN ZONE PIETONNE

Etude à jumeler avec une reconsidération de la ZAC Montessuy.

##### Avantages :

convivialité maximale pour les bords de Seine : circulation et stationnement limités aux riverains et aux véhicules techniques et de secours,

##### Inconvénients :

flux total reporté via rue Montessuy, impact important Quartier Seine, plan général de circulation Juvisy, travaux importants : tête de pont de Draveil, carrefours quai J.P. Timbaud/rue des Montains, Montessuy/Chatillon, Chatillon/Gambetta..

#### 4. REMARQUES

Quel que soit l'alternative retenue, doivent être menées avant ou parallèlement des actions contre :

le bruit : revêtements, tampons divers, les traversées sécurisées des piétons, la réduction de la vitesse quai J.P. Timbaud : chicanes interdiction du stationnement des poids lourds, etc.

# CIRCULATION SUR LES QUAIS GAMBETTA ET JEAN-PIERRE TIMBAUD

## PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LA VITESSE ET LE BRUIT

Suite à l'inventaire des problèmes posés lors de la première réunion du 17 mai 1997, un classement de ceux-ci a été fait lors de la réunion du 25 juin dernier et peut être interprété comme il suit.

### 1. ENVIRONNEMENT

#### 1.1. L'EXISTANT

Quantifier le flux de circulation : voitures légères (V.L.), poids lourds (P.L.), 24h/24, fin de semaine.  
Origine des flux : zones industrielles d'Athis et de Viry. Autres.  
Plan de circulation de Juvisy.

#### 1.2. ASPECT LEGISLATIF

Compétences de la commune, du département, de la Navigation Fluviale.  
Pouvoir de décision, financement des actions.

#### 1.3. ASPECT REGLEMENTATION - PROBLEMES A COURT TERME

Respect des limitations de vitesse. Ralentisseur existant.  
Adaptation de la signalisation (entrée ville, R.N. 7, quais).  
Occupation de l'espace public (terrasse café, poubelles...).

### 2. ACTIONS A COURT TERME

#### 2.1. RESPECT DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Vitesse, adaptation de la signalisation, occupation espace public.

#### 2.2. RESPECT DES REGLES

Stationnement des véhicules hors trottoirs.  
Non circulation des vélos sur les trottoirs.

#### 2.3. ENTRETIEN GENERAL

Nettoyage systématique : voirie, trottoirs.  
Suppression des dépôts d'ordures sauvages.  
Entretien des routes, tampons divers, trottoirs, éclairage...  
Examen des arbres malades.  
Peinture parapets Seine.

### 3. ETUDES ET ACTIONS A MOYEN ET LONG TERME

Remarque générale. Il est nécessaire de rechercher la cause fondamentale des dysfonctionnements constatés afin de les éliminer. La réduction des seules nuisances qui en résulte ne réglera rien dans le futur, celles-ci ne faisant vraisemblablement que s'aggraver. La solution retenue pour supprimer cette cause principale induira naturellement les actions à mener pour pallier les autres problèmes.

### 3.1. LA CIRCULATION SUR LES QUAIS

Trois alternatives, en particulier pour le quai Gambetta :

- maintien de la circulation à double sens,
- installation de sens uniques quai Gambetta et rue Montessuy,
- le quai Gambetta en zone piétonne.

Les études doivent s'appuyer sur des réflexions d'experts : Direction Départementale de l'Environnement (D.D.E.), bureau d'études spécialisé : (faisabilité, impact sur le quartier).

### 3.2. LA VITESSE

Moyens de la réduire : chicanes, stops, feux, signalisations, ralentisseurs réglementaires.

### 3.3. LE BRUIT

Corrélation des flux et de la vitesse :  
limitation de la circulation des poids lourds la nuit ?  
recherche de revêtements routiers adaptés : réduction des vibrations et des dégagements de poussières,  
isolation phonique de certaines façades ? Aide financière possible ?

### 3.4. LE STATIONNEMENT

Gestion du stationnement :  
emplacements, durée, compatibilité avec les piétons,  
interdiction du stationnement des poids lourds : convivialité.

### 3.5. LES AMENAGEMENTS POUR PIETONS

Adaptation des trottoirs (nature, largeur...),  
traversées des voies sécurisées,  
optimisation de l'éclairage,  
piste cyclable si nécessaire,  
convivialité des bords de Seine : zone promenade, espaces verts...

### 4. PROBLEMES NON LIES DIRECTEMENT AU TRAITEMENT DES QUAIS

#### 4.1. LA SEINE

nettoyage de la Seine,  
nuisances liées aux hors bords et scooters fluviaux,  
aménagement de la plate forme fluviale (occupation CIMA).

#### 4.2. AUTRES PROBLEMES GENERAUX EVOQUES

pollution atmosphérique,  
transports de produits dangereux,  
aménagement pont S.N.C.F. pour limiter la circulation sur les quais,  
résidents indésirables dans les friches industrielles,  
absence de la gendarmerie fluviale : drogue sur la Seine.



## NON AUX DISTRIBUEURS DE SERINGUES A LA GARE !

Le "distribbox" ne sera pas implanté gare centrale.

Il aura fallu toute la détermination de nombreux riverains, en particulier des commerçants, pour que le lieu initialement choisi pour implanter un distributeur automatique et gratuit de seringues gare centrale soit abandonné.

Mais...

C'est à la sortie de la gare côté mairie qu'il prendra place, quelque part sur le parking des autobus. Ce sera sans doute d'un accès plus facile pour les lycéens non encore initiés ?..

Pas de mauvais esprit ! Ces appareils sont faits pour lutter contre la propagation du SIDA. Les distributeurs sont à la disposition de toxicomanes en possession d'un jeton, délivré par les pharmacies. Contre introduction dans la machine de la seringue usagée, l'utilisateur trouvera une boîte appelée "stérilbox", contenant notamment une seringue neuve ainsi qu'une "dose" de remplacement.

Juger de l'opportunité d'un tel équipement n'est pas du ressort de l'A.P.A.Q.S., ni de la plupart d'entre nous. Nous ne voulons cependant pas que les "bénéficiaires" de ce type d'installation soient jetés dans la gueule du loup (les dealers de la gare et ceux qui trafiquent actuellement sur la Seine) : pour eux-mêmes, bien sûr,

mais aussi pour la sécurité des riverains.

Certains ont proposé que le distribbox soit installé aux abords immédiats de l'hôpital ou sur la place de l'église. Pourquoi pas ?

## PAS DE PRESENTATION PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION DU CARREFOUR DE LA POSTE

Comme nous l'avons dit dans notre précédent "Seine-Info", la municipalité va faire procéder à une modification du carrefour situé rue Monttessuy, au débouché du pont S.N.C.F., en particulier de l'implantation des feux rouges. Ce lieu est un passage extrêmement fréquenté, aussi bien par les piétons que par les automobilistes. La présence de l'école La Fontaine rend les considérations de sécurité et de facilité de traversée de la chaussée, particulièrement aiguës.

L'A.P.A.Q.S. s'était déjà fait l'écho de la population en signalant les difficultés rencontrées par les piétons au niveau de ce carrefour. Devant la complexité du problème et par souci d'efficacité, nous avions demandé à être tenus informés des projets d'aménagement avant leur réalisation. Le sujet avait été évoqué au cours de la réunion entre les élus du Quartier Seine et l'A.P.A.Q.S. en mars dernier. Un avant-projet nous avait alors

été montré et nous avions pu faire quelques remarques préliminaires.

Mais nous avons également demandé une information préalable des riverains et usagers, persuadés qu'une présentation du projet devait amener de la part des utilisateurs eux-mêmes, des remarques pertinentes. Il n'en sera rien.

Les travaux vont démarrer d'ici quelques semaines.

Il n'y aura pas de présentation publique. Les riverains devront se contenter d'un simple courrier et attendre que les travaux soient terminés, pour être consultés...

Rappelons cependant ce qui est en principe décidé :

- suppression de la voie d'accès, dite "tourne à droite" pour emprunter le pont S.N.C.F. lorsque l'on passe devant la poste (cette voie pourrait être utilisée ultérieurement pour accéder aux places de parking de la poste) ;
- rétrécissement de la largeur de la voie à la sortie du pont S.N.C.F. et de la rue Monttessuy, ce qui devrait faciliter la traversée des piétons.

## RISQUES D'INONDATION

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.) de la vallée de la Seine bloque toujours les projets de ZAC et apportera de fortes contraintes aux constructions collectives et individuelles (y compris les travaux d'aménagement).

Il y a tout juste un an, nous avons dans ces colonnes longuement décrit les règles envisagées alors par le Préfet. Le Préfet a changé, le projet a évolué, mais le P.P.R. demeure. De récentes modifications ont encore été apportées et les décisions définitives ne sont pas encore prises.

Ce qu'il faut savoir :

- 58% des logements de Juvisy (dont 1/4 de logements individuels) et 53% des Juvisyens sont en "zone inondable", suivant les critères de la crue de 1910.
- Le Quartier Seine serait inondé par moitié environ par 1 mètre d'eau ou moins, et par moitié, entre un et deux mètres.
- Les quais de Seine et quelques terrains voisins seraient inondés par plus de 2 mètres d'eau.

Pour chacune de ces trois zones ainsi définies, une réglementation particulière instituée, allant d'une possibilité de construire, y compris des logements, mais avec interdiction de tout remblaiement (général l'écoulement des eaux) à l'interdiction totale de construction d'habitation nouvelle.

Nous vous tiendrons informés dès que nous serons en possession de nouveaux éléments.



*au dos, votre adhésion...*

Votre adhésion se fait par  
Elle vous donne droit à certains bulletins  
réservés à nos adhérents  
En échange nous vous retournerons  
un témoignage de votre adhésion

19

# Nous l'avons notre Centenaire!

... et vous le connaissez !

Si, si, je vous assure : vous le connaissez peut-être sans le savoir,

Vous comme moi,

passons quelque fois devant lui...

sans le voir,

Nous, la tête dans les nuages...

et lui toujours au 12 me de Draveil.

Il était là avant 1900,

lors de la grande inondation de 1910

Et les suivantes aussi.

Et puis, il a traversé les deux guerres : 14-18 et 39-45, sans périr,  
Pour arriver jusqu'à nous, après avoir réussi à s'embellir.

Vous devinez de qui je parle ?

Faites un effort,

je suis sûr que vous allez trouver, j'irai jusqu'à y mettre... votre tête à couper.

Ah ! j'oubliais

de vous dire que ce n'est pas la peine de chercher parmi vos voisins,  
car celui que vous cherchez à l'honneur d'être UN COMMERCE

Installé dans les mêmes locaux,

depuis cent ans. Pour premier indice,

sachez que des générations d'hommes y sont passés.

Vous l'avez deviné... : il s'agit du SALON DE COIFFURE PHILIPPE.

A l'heure où de nombreux petits commerces ne durent que le temps d'une saison,  
Le fait qu'un commerce ait la même activité au même endroit durant cent ans mérite bien un :

## BRAVO ET FELICITATIONS !



Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer à l'Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Je joins un chèque de 50 Francs à l'ordre de l' APAQS

APAQS - BP n° 3 - 91261 JUVISY CEDEX